

voulu la destruction de la législation qui servait d'abri au travail national, législation qui avait développé notre prospérité et fait la France heureuse. Ils ont réussi. et maintenant ils défendent leur œuvre avec acharnement ! « Périssse la France plutôt que notre erreur ne soit démontrée ! » Tel est leur patriotisme !

Lorsqu'ils poursuivaient la réalisation de leurs projets, ils ne considéraient pas qu'il y avait en France un outillage industriel qui représentait des milliards ; que cet outillage constituait la fortune de plusieurs milliers de famille. Rien ne les arrêtait, aucune considération ne les émus. En véritables théoriciens, ni les uns ni les autres ne se sont rendus compte de la perturbation qu'ils allaient apporter.

Changer la législation commerciale et économique d'un grand pays, était pour eux jeu d'enfants ; les inconvénients que ce changement devait apporter ne les touchaient que médiocrement : la richesse, pour la France, disaient-ils, allait couler à plein bords. L'œuvre est accomplie : elle sème des ruines. Qu'importe ! les libre-échangistes ne voient qu'une chose, les inconvénients, pour le gouvernement, de revenir aux principes économiques, aux saines doctrines qui avaient fait la France grande et prospère.

Ah ! si M. Baudrillard et ses pareils avaient la conscience réelle de leur responsabilité, ils ne voudraient pas voir le développement de leur œuvre, ils en redouteraient les effets et voudraient apporter, sans délai, un remède à un état de choses qui menace la société jusque dans ses entrailles.

(Presse).

J. Mirès.

LES INSPIRATIONS PRÉFECTORALES

M. le Ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire confidentielle pour recommander à ces hauts fonctionnaires de « veiller avec soin » à ce que « les journaux qui soutiennent le pouvoir ne s'écartent point dans leurs discussions des déclarations pacifiques du gouvernement. »

Cette circulaire, publiée en premier lieu par l'Indépendance belge, inspire au Journal des Débats, ces piquantes réflexions :

« Notre premier mouvement avait été de n'attribuer aucune importance à ce document, car nous ne voulions pas croire MM. les préfets capables de trahir, en faveur de la presse belge, les confidences de leur supérieur ; mais comme les feuilles les plus dévouées au gouvernement n'ont pas hésité à reproduire ce document sans exprimer le moindre doute au sujet de son authenticité, nous nous sommes décidés à les imiter. Si il doit nous venir un démenti, qu'il retombe sur leurs têtes. Cependant, nous ne pensons pas que la circulaire en question doive être désavouée. En tout cas, cette lettre confidentielle semble avoir été écrite beaucoup plus pour le public que pour les quatre-vingt-huit hauts fonctionnaires qui en ont eu la primeur.

« Nous ne pouvons que remercier pour notre part M. le ministre d'avoir bien voulu rassurer les gens craintifs qui prenaient au sérieux les manifestes belliqueux des feuilles officieuses de province. Nous voyons avec plaisir qu'il s'efforce de leur éviter à l'avenir de si pénibles émotions ; mais nous avouons que nous serions fort embarrassés par suivre ses instructions si nous avions l'honneur d'être préfet.

« Ces magistrats sont priés » de veiller avec soin à ce que les journaux qui nous soutiennent (nous, c'est-à-dire l'administration) ne s'écartent point dans leurs discussions des déclarations faites par le gouvernement. » Sans doute, il est très facile à un préfet d'appeler dans son cabinet les directeurs des feuilles gouvernementales qui paraissent dans son département, et de leur demander, à titre de bon office, de ne pas emboucher la trompette guerrière quand les orateurs du gouvernement chantent des hymnes à la paix. Mais si par hasard ces honorables publicistes, justement fiers de leur indépendance bien connue dans les bureaux de la préfecture, refusaient de suivre ces sages conseils, comment l'administration pourrait-elle alors les empêcher de « s'écartier des déclarations » officielles ? Ce ne serait évidemment pas en les menaçant de leur retirer les annonces judiciaires ; car l'administration sait trop bien que de basses considérations d'intérêt personnel n'auraient aucune influence sur les hommes qu'elle a honorés de ses faveurs ? Comment les empêcher de suivre la ligne politique que leur conscience leur a montrée comme la seule bonne ?

« Ou bien, s'il faut en croire les bruits répandus par la presse départementale elle-même, les rédacteurs en chef ne pourraient-ils pas répondre à M. le préfet : « Nous nous bornons à reproduire dans nos colonnes les correspondances lithographiées qu'on nous expédie de Paris ; vous savez encore mieux que nous d'où elles émanent. Notre premier devoir est de les reproduire textuellement ; en comparant les feuilles officieuses des départements les plus éloignés, il vous est facile de voir que nous obéissons consciencieusement à notre consigne, alors même qu'on nous fait insérer des citations de poètes étrangers dont la langue nous est parfaitement inconnue. Ayez donc l'obligeance de transmettre aux messieurs de Paris qui rédigent nos correspondances les sages recommandations de M. le ministre de l'intérieur, et nous serons ravis

lorsqu'au lieu d'avoir à imprimer des articles guerriers qui font baisser nos valeurs nous n'aurons à publier que des déclarations pacifiques qui les feront remonter. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 23 janvier.

Le télégraphe de Berlin nous apprend que M. Benedetti a donné une grande soirée et que M. de Bismark y assistait avec sa femme et sa fille. C'est la seule nouvelle qui nous arrive d'Allemagne ou du moins la seule que nous transmette l'agence qui a le monopole de ce genre de transmission. Il nous faut croire que c'est un fait important, car nous ne pouvons supposer que si le fait était sans portée on lui eût donné les honneurs de la publicité. Dès lors, nous avons à conclure que les relations sont excellentes entre la France et la Prusse.

Il est avéré aujourd'hui que le gouvernement français n'a point fait de demande à Rome pour obtenir des réformes administratives.

L'Empereur est parti ce matin pour Compiègne accompagné de dix-sept personnes. Il reviendra demain soir.

Le procès des dix journaux a été continué à vendredi.

Le Bilan de la Banque constate depuis huit jours une augmentation de plus de 27 millions dans l'encaisse métallique.

Paris, 24 janvier.

Voilà qu'il est de nouveau question de changements ou tout au moins d'un changement ministériel : il s'agirait du portefeuille des affaires étrangères qui passerait en de nouvelles mains. L'issue de cette petite crise partielle dépendrait du choix que ferait le gouvernement entre les deux systèmes de politique extérieure vers lesquels il est sollicité par diverses influences.

Un de ces systèmes consisterait à unir la France et l'Autriche dans une action commune, avec l'alliance ou la neutralité de l'Italie. Il y aurait alors entre la France et la Prusse une compétition qui ne tarderait pas à tourner en conflit armé. Si cette politique l'emportait, il est à croire que M. de Moustier conserverait provisoirement son portefeuille. Nous aurions la guerre avec toutes ses conséquences incalculables.

L'autre système consisterait à établir une entente entre la France, l'Autriche et la Prusse en vue d'une solution des affaires d'Orient et dans le but d'empêcher le débordement de la barbarie moscovite. Nous n'avons pas besoin de dire qu'une telle politique assurerait la paix ; mais il faudrait qu'elle fût bien hautement, bien solennellement proclamée pour que la confiance pût se rétablir partout ; il faudrait surtout que des actes vissent à l'appui d'une telle déclaration. On dit que c'est la politique patronnée par M. Rouher ; ce serait celle qu'il appuierait dans les conseils du Souverain, et si elle l'emportait on pense que M. de la Valette entrerait au ministère des affaires étrangères.

Le Sénat a entendu hier la lecture du rapport de M. Dumas sur la loi militaire et a fixé à lundi l'ouverture de la discussion. On a dit, mais nous croyons le fait inexact, que le gouvernement attendait le vote de la loi par la chambre haute pour publier le rapport financier de M. Mague. D'abord on assure que le rapport du ministre paraîtra dimanche au *Moniteur*, ensuite il est bien certain qu'il n'y a pas une chance sur cent mille que la loi soit repoussée par le Sénat.

Tout le monde connaît les relations de l'*International* ; or, voici ce que l'on peut lire dans ce journal sous la rubrique : Informations :

« Les préfets de l'Empire, consultés par le ministre de l'intérieur sur la faveur de l'opinion publique, en France, attachée à la loi militaire, auraient renvoyé 83 réponses défavorables ; sentiment est presque partout le même. »

Que pourrait dire un journal hostile aux actes du gouvernement ?

On crie et l'on vend dans les rues la loi sur l'organisation militaire et sur la garde mobile. On est très surpris ici que l'administration tolère cette inconvenance. Le projet de loi voté par le Corps législatif ne deviendra une loi qu'après avoir été voté par le Sénat et promulgué par le pouvoir exécutif.

On dit que c'est l'Empereur lui-même qui est l'auteur de l'Exposé relatif à la loi sur l'armée publié hier par le *petit Moniteur*.

L'Empereur est allé visiter le cimetière Montmartre pour se rendre compte par lui-même de la perçee que M. Haussmann veut conduire à travers le séjour des morts.

Après l'affaire des dix journaux qui vraisemblablement ne sera pas terminée aujourd'hui, viendra le procès intenté à l'*Opinion nationale* pour un article de M. de Lasteyrie sur le 19 janvier.

Le *Satan*, qui ne compte encore qu'un numéro, est, dit-on, poursuivi parce que ses rédacteurs sont ceux du *Corsaire* tout récemment défait. Nous croyons que ce ne sont pas là les vrais motifs de la poursuite, puisque tout citoyen a le droit de fonder un journal non politique.

Le journal la *Finance* arrivé hier n'a pas été distribué par la poste.

Il y a ce soir grand concert à l'hôtel du ministère de la marine.

L'Empereur revient ce soir de Compiègne.

Je signalerai à votre attention le long communiqué adressé au *Temps* que publie aussi le *Moniteur du soir*. Le rédacteur anonyme refait l'histoire de la

récente affaire de la Place du Prince Eugène à la suite de laquelle des pierres ont été lancées contre la caserne et où il a été fait une trentaine d'arrestations, et dit que si l'on a dû laisser quelques-unes des personnes arrêtées dans le séjour plus ou moins incommode du poste, il y avait cas de force majeure.

La première représentation de la nouvelle comédie de M. E. Augier, *Paul Forestier* aura lieu demain. A la répétition générale d'hier soir, à laquelle se trouvaient une cinquantaine d'invités, la pièce a produit, dit-on, un grand effet.

CH. CAHOT.

Bulletin commercial.

Roubaix, 25 janvier.

L'affluence d'acheteurs est toujours considérable à Roubaix, les magasins regorgent de monde, et jamais la marchandise n'a été plus remuée.

Cependant, les ventes sont maigres, personne n'achète au delà de ses besoins journaliers, et les expéditions de notre gare n'ont pas repris leur importance ordinaire.

Les fabricants ne voient pas de motifs de se départir de leur marche prudente : ils suivent la demande et ne fabriquent pas à l'avance. Un grand nombre de métiers restent encore inactifs. En effet, pourquoi travailler quand il est constaté, qu'à part quelques articles nouveaux, il ne se vend pas une pièce de tissu qui ne donne de la perte sur son prix de revient ? On n'accorde pas de nouvelle baisse sur les prix, c'est vrai ; mais il se présente des obstacles insurmontables quand on veut les relever.

Il est évident que, grâce à l'empressement que l'on mettait il y a trois mois à se liquider de son stock, on s'est trouvé précéder un peu plus que de raison la baisse prévue sur les matières, et qu'on est parti avec des prix un peu trop bas au commencement de la présente saison.

La confiance n'est donc pas encore rétablie, ni chez les acheteurs ni chez les fabricants, et chacun semble vouloir se trouver sans marchandise au printemps ; pourtant tout le monde est prêt à faire des affaires, tout comme le marchand ministre de la guerre est prêt à faire la guerre, ainsi qu'il l'a déclaré dernièrement à la tribune. Que retournera-t-il ? et qui partira le premier ? c'est ce qu'on veut voir.

On regarde aussi avec intérêt la récolte qui pousse, espérant qu'elle nous amènera un adoucissement à notre misère. Les fabricants recevraient également avec plaisir quelques bonnes paroles et quelques assurances du gouvernement qu'on ne les abandonnera pas, et qu'on ne les livrera pas pieds et poings liés aux Anglais, l'an prochain.

Au commencement de cette semaine, un petit souflet de reprise, venant des marchés cotonniers a passé sur la figure des acheteurs et des fabricants, et a fait se trahir leurs secrètes préoccupations. — On voyait partir le coton brut et le calicot ; nos articles allaient-ils en faire autant ? C'est que personne ne veut manquer le départ, quoiqu'on se défie un peu de faire un faux départ.

En effet, jamais la marchandise ne s'est donnée à aussi bas prix, pas même aux plus mauvais moments de 1848. — Les acheteurs voyant que depuis deux mois, ils n'ont pu obtenir la moindre concession de prix, commencent à être convaincus que la baisse est terminée, et qu'il n'y a plus le moindre danger à courir ni rien à perdre sur les tissus qu'ils achèteraient. Aussi, le plus petit mouvement de hausse les inquiète.

Nous le répétons, tout est prêt pour la reprise. Quand viendra-t-elle ? Tout le monde est en expectative.

On nous communique un relevé fait par un des plus anciens négociants de Roubaix, et qui donne lieu à des rapprochements singuliers. — Certes, nous ne sommes pas fatalistes, et ne conseillons à aucun de nos lecteurs d'en tirer des conclusions sérieuses, mais enfin c'est une bizarrerie que nous publions, faute d'affaires plus importantes à enregistrer.

Les plus mauvaises années commerciales du dix-neuvième siècle, celles qui ont aisé les plus mauvais souvenirs dans la mémoire des industriels, sont celles qui se terminent par un 7. — ainsi, paraît-il, 1807 a été l'époque la plus critique, commercialement parlant, du premier empire. — A la suite de la fameuse disette, 1817 a vu les fabriques s'arrêter presque totalement, faute de vente. — Nos vieux fabricants parlent encore de 1827 et de 1837 comme d'années particulièrement désastreuses, et en font voir avec effroi les traces sur leurs livres. — Notre génération actuelle se rappelle 1847, la veille de la révolution, et 1887, l'année de la plus terrible crise financière et commerciale que l'on eût encore vue avant 1867 qui aura, croyons nous, le pompon sur toutes les autres.

Par contre, et il n'y a rien là que d'assez naturel, les seconds semestres des années qui se terminent par un 8 sont généralement fort bons, et indiquent une reprise accentuée. — Nous nous souvenons tous avec un certain plaisir des fins d'année 1848 et 1858. — Il paraît, d'après nos anciens, que les fins d'année 1838 et 1828 n'étaient pas moins bonnes. Les souvenirs ne remontent pas plus haut.

Devons-nous compter aussi sur le second semestre 1868 pour une reprise d'affaires ? c'est ce que nous saurons avant peu, et, si cela arrive, nous ne manquons pas de rendre justice complète aux Nostradamus de l'endroit.

Les Anglais prennent-ils au sérieux les 10 0/0 de droits d'entrée qui frappent les tissus étrangers pour la protection des tissus français, ou calculent-ils ce point sur la tolérance des douanes, qu'ils finiront par compter les droits d'entrée pour rien, ou ne plus déclarer que des valeurs insignifiantes ?

On nous rapporte qu'au commencement de cette saison, des représentants anglais offraient aux maisons de Paris de leur rendre leur marchandise franco à Paris, moyennant huit pour cent, port et droits compris. — Or, on compte dix pour cent de droits, et cinq pour cent de port, soit quinze pour cent, et on ne peut compter moins.

Nous ne pouvons évidemment regarder ces faits comme vrais, jusqu'à ce que nous ayons les résultats d'une enquête que nous faisons à ce sujet auprès de quelques maisons de Paris — Nous en parlerons alors avec détails à nos lecteurs.

Nous ne citons même ce fait en ce moment que pour arriver à présenter l'observation suivante :

Le commerce français s'est toujours montré inquiet, à tort ou à raison, de la sincérité des déclarations faites pour l'entrée des marchandises étrangères, et c'est effectivement là le point déficient des déclarations ad valorem : les fausses déclarations.

Ne vaudrait-il pas mieux que tout le commerce des tissus s'entendit pour demander qu'à l'avenir, on substituât à cette déclaration un droit spécifique, tant de centimes au mètre, par exemple, pour tous les tissus mélangés de laine et coton ? tant pour les tissus de pure laine, tant pour les tissus de soie, etc.

Nous pensons que la protection serait plus efficace de cette manière, au moins en ce qui concerne la fabrique de Roubaix, que par la déclaration ad valorem ou par droit spécifique au kilo-gramme.

Mais, à dire vrai, nous n'avons pas de données bien exactes sur ce point, et il serait nécessaire d'approfondir cette question. — Nous devons même faire remarquer que ce qui nous ferait craindre de défendre mal les intérêts de la fabrique française en demandant cette substitution, c'est que justement les Anglais en 1860 ont combattu aussi vigoureusement que possible pour obtenir le droit spécifique plutôt que le droit à la valeur. M. Bright, leur champion actuel depuis la mort de Cobden, disait même dans un discours, dont nous avons donné des extraits la semaine dernière, que l'entrée des marchandises anglaises en France augmenterait sensiblement, si on pouvait obtenir le droit spécifique.

Si les Anglais y ont tant d'intérêt, c'est qu'alors nous en ressentirions du dommage, car nos intérêts sont certainement opposés aux leurs. Mais pourquoi ? voilà ce que nous désirerions savoir, et ce dont il serait urgent de s'occuper. Que ceux de nos lecteurs qui peuvent éclaircir cette question veuillent bien nous faire part de leurs observations : les colonnes de notre journal sont ouvertes à toutes les communications qu'on voudra bien nous adresser ce sujet.

J. REBOUX.

Liverpool, 25 janvier.

Dépêche de la maison Robert Funcke et Cie

Marché continue très animé, ventes, 15,000 ba es. jumel fair 8 1/4 à 8 1/2, middling louisiane 8 1/4.

Nous recevons aujourd'hui communication du rapport adressé récemment à M. le Ministre du commerce par la Chambre consultative de Tourcoing. Nous nous empressons de le publier :

A Son Excellence, M. le Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, à Paris.

Monsieur le Ministre,

En parcourant les renseignements commerciaux de l'exposé de la situation de l'Empire, (livre bleu, *Moniteur universel*, page 1432.) présenté aux grands corps de l'Etat à l'ouverture de la session 1867-68, nous avons lu avec une bien grande satisfaction les lignes suivantes : « Le gouvernement impérial, tout en maintenant autant qu'il dépend de lui l'exacte interprétation des traités, ne néglige aucune occasion pour obtenir des gouvernements étrangers la rectification des causes dont l'expérience a démontré l'insuffisance ou les inconvénients. »

Nous aimons à tirer, de cette déclaration franche et nette, cette conséquence consolante pour nous, c'est que le gouvernement impérial n'a point de parti pris à l'égard des traités et qu'il roudra la rectification des clauses dont l'expérience a démontré l'insuffisance.

Représentants d'une circonscription industrielle très-importante, nous avons vu dans ces paroles une invitation implicite à venir adresser à Votre Excellence l'histoire de ces sept dernières années soumises à l'épreuve de la révolution économique, afin qu'à l'approche du renouvellement du traité de commerce avec l'Angleterre, le gouvernement, éclairé ainsi partiellement sur tous les intérêts nationaux, puisse leur appliquer la sollicitude qu'il témoigne si hautement.

Veillez, Monsieur le Ministre, ne pas voir dans cette manifestation, l'effort intéressé d'un esprit de parti qui cherche à prendre une revanche. En fait de traités

de commerce, on prête volontiers aux centres industriels des opinions toutes faites, dictées par l'égoïste désir de se soustraire aux sacrifices nécessaires pour se mettre au niveau du progrès.

Dès le début, ces sacrifices ont été faits vaillamment et de bonne grâce, et notre outillage, emprunté en grande partie aux Anglais, nos concurrents et nos maîtres, (nous l'avons sans honte) est aussi perfectionné que possible.

Grands producteurs, nous ne pouvons être ennemis des échanges ; mais vis-à-vis d'adversaires doués d'avantages incontestables, nous avons de beaucoup dans la carrière industrielle, nous devons tenir fermement à des tarifs protecteurs, amenés à cette limite exacte, qui sauvegarde notre industrie intérieure, en même temps qu'elle facilite l'expansion de nos produits au dehors. Nous n'apporterons donc pas dans cet examen des idées rétrogrades en désaccord avec les faits acquis par la science économique, mais nous ne dissimulerons pas non plus la vérité, dont les intérêts importants qui nous sont confiés, nous font le devoir le plus rigoureux, en évitant, l'exagération et la passion qui compromettent les meilleures causes.

Quel a été pour nous le résultat du traité de commerce ?

Négatif au premier abord, il a été ensuite, jusqu'en 1866, complètement dépendant d'une cause fortuite, imprévue, fatale au point de vue de l'expérience à faire. La guerre d'Amérique, en créant la disette du coton, changeait complètement la marche ordinaire des industries textiles ; la laine appelée surtout à remplacer une matière première aussi répandue que le coton, offrait tout naturellement, par l'exagération de la demande, le spectacle d'une prospérité inespérée, mais passagère.

Il en a été de même de l'industrie lainière.

Aussi, en examinant les tableaux comparatifs des annales de commerce extérieur, la première inspection de ces chiffres semble condamner nos plaintes, puisqu'ils nous désignent, nous, producteurs de tissus de laine, comme les plus favorisés ; mais ne confirmant-ils pas aussi l'origine que nous assignons à ce succès, les perturbations apportées par la guerre américaine ?

L'importation des tissus de laine, restée stationnaire pendant la même période, plaide également contre nous. Le tableau (1) plus bas ne semble pas en effet très-alarmant. On s'explique du reste que les Anglais n'ont pas pu nous envoyer beaucoup de tissus de laine. Cet article chez eux comme chez nous ayant été l'objet d'une demande exceptionnelle, ils ont dû plutôt, en manquant eux-mêmes, venir nous chercher leur appoint pour subvenir, faute de cotonnades, à l'habillement des pays d'outre-mer, leurs clients habituels ; provoquant ainsi de notre part un succès éphémère d'exportation qui n'est en réalité qu'un transit et une substitution de produits. Nous pouvons donc, et toujours pour la même cause, récuser ces chiffres d'importations.

A partir de 1865, l'équilibre se rétablit entre les diverses matières textiles, le coton revient insensiblement à son prix normal. Le tissu anglais, similaire de nos produits, n'ayant plus ailleurs un placement aussi recherché, se consigne maintenant en grande quantité sur le marché français, tenant ainsi notre fabrication en échec et trouvant le double avantage de plus de sécurité dans les paiements et de l'extinction d'une concurrence.

On nous objectera sans doute le marché américain, fermé temporairement aux produits anglais. Qui oserait affirmer que cette mesure n'est que transitoire ? Un fait semblable peut provenir demain d'une guerre des Indes, ou d'un débouché quelconque, manquant tout à coup à nos voisins. Nous serions donc toujours condamnés à écouter le trop plein de leur immense production ?

A première vue, le tableau des importations anglaises en tissus de laine, depuis 1865, semble encore nous contredire. (2) Prenons pourtant un des articles qui nous intéressent plus spécialement : les étoffes mélangées, c'est-à-dire, chaîne coton, trame laine, peu ou point de soie ; voici ce que nous trouvons pour les neuf premiers mois de

Année	1865	1866	1867
15 millions de fr., soit pour l'année	20	21	24
id.	20	21	24
id.	20	21	24
id.	20	21	24

Or, depuis 1865, le coton est retombé de 300 fr. à 100 fr., et la laine a baissé de 40 0/0. Le chiffre de 1867, par rapport à celui de 1865, peut donc être porté à 60 0/0 de plus comme métrage, et comme valeur comparative être représenté par 39 millions, celui de 1865 restant 20.

Encore sera-t-on au-dessous de la vérité si l'on ajoute aux deux dépréciations principales du coton et de la laine, la baisse de la main-d'œuvre, accompagnement ordinaire des crises industrielles, un bénéfice moindre, ou plutôt la perte considérable subie sur les stocks anciens, enfin l'atténuation plus grande de la va-

(1) IMPORTATIONS. — TISSUS DE LAINES

Année	1860	1861	1862	1863	1864	1865
Commerce spécial.	3	2	4	3	3	3
3 millions de francs	3	2	4	3	3	3
id.	3	2	4	3	3	3
id.	3	2	4	3	3	3
id.	3	2	4	3	3	3
id.	3	2	4	3	3	3

(2) Documents statistiques publiés par l'administration des douanes, neuf premiers mois, page 50.